

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 25 mai 2007  
(convocation du 14 mai 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme CARTRON Françoise à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 30)  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BRANA Pierre  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain  
M. LABISTE Bernard à M. DOUGADOS Daniel  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. SEUROT Bernard à M. NEUVILLE Michel  
M.SOUBIRAN Claude à M.BOBET Patrick (jusqu'à 10 h 15)  
M. ANZIANI Alain à M. BELIN Bernard  
Mme. BRACQ Mireille à Mme. DARCHE Michelle  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M.CAZENAVE Charles à BELLOC Alain (jusqu'à 10 h 40)  
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent

M.DELAUX Stéphan à M.DAVID J.Louis (jusqu'à 10 h 10)  
Mme.DUBOURG-LAVROFF Sonia à M.DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 30)  
M. FERILLOT Michel à M. TAVART Jean-Michel  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques  
M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri  
M. HOURCQ Robert à M. BAUDRY Claude  
M.JAULT Daniel à M.RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 40)  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. PUJO Colette  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. CAZALET Anne-Marie  
Mme. WALRYCK Anne à M. REBIERE André

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BORDEAUX - Immeuble bâti sis 78 à 82 rue Joséphine - cadastré RS 1 à 4 -  
Cession à la Ville de Bordeaux - Autorisations - Décision**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par acte notarié en date du 30 juin 2000, la Communauté Urbaine de Bordeaux a acquis au prix de 99 100 euros l'ensemble immobilier sis 78 à 82 rue Joséphine cadastré RS 1 à 4.

Ledit immeuble, préempté à des fins communales, est composé de 5 logements habités, sur une unité foncière de 429 m<sup>2</sup> et représentant, sur 2 niveaux (R+1), une surface hors d'œuvre nette d'environ 365 m<sup>2</sup>.

Dans le prolongement de la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2006 il vous est proposé de rétrocéder ce bien à la Ville de Bordeaux qui se constituerait une réserve foncière pour y réaliser à terme un équipement d'intérêt public. En effet, ce bien est situé entre l'école et le gymnase Dupaty et le quartier dans lequel il s'inscrit est en pleine croissance et la demande d'équipements publics ne pourra que suivre cette évolution.

Cette vente pourrait intervenir sur la base du prix de revient de la mise en réserve foncière s'établissant au prix d'achat de 99 100 euros augmenté des frais d'acquisition de 1 960,04 euros, l'ensemble restant actualisable dans les conditions fixées annuellement par le Conseil de communauté.

Cette actualisation du prix s'opère de la date de règlement par la Communauté Urbaine de Bordeaux du prix principal jusqu'au jour de la dernière date de signature de l'acte authentique de cession, étant précisé que le prix sera payé par la Commune dès réception d'une expédition de l'acte revêtu des mentions de publicité foncière.

A titre indicatif le prix de revient de ce bien s'établit à 137 415,57 euros au 1<sup>er</sup> mars 2007 sur la base d'une actualisation au taux de 5,45 % l'an, ce prix n'étant pas inférieur à l'avis de France Domaine.

Il est également précisé qu'à défaut de paiement dans le délai de un mois de ladite réception, les frais financiers ne seront plus considérés comme arrêtés au jour de la signature de l'acte mais continueront à courir jusqu'au parfait paiement.

Cette opération immobilière sera, en application de l'article 11 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995 et de la circulaire ministérielle du 12 février 1996, visée au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau des acquisitions-cessions en vue de leur annexion au compte administratif tant en ce qui concerne notre Etablissement public que la Commune.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

#### **A - AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT**

- à céder à la Ville de Bordeaux un ensemble immobilier occupé sis 78 à 82 rue Joséphine à BORDEAUX, cadastré RS 1 à 4 pour une superficie de 429 m<sup>2</sup> moyennant le prix de revient ci-dessus défini.

- à signer l'acte authentique à intervenir et tous autres documents se rapportant à cette cession.

#### **B - DECIDER**

Que le montant de la recette sera inscrit au Budget de l'exercice en cours (Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB A 430).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
12 JUIN 2007**

**PUBLIÉ LE : 12 JUIN 2007**

M. BERNARD LABISTE